

■ Les collectes à la demande

Donnez une seconde vie à ce qui vous encombre !

A compter du 1^{er} septembre 2021, la **collecte des encombrants et DEEE** (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques) sera assurée en **porte-à-porte par la Recyclerie du Gâtinais**, sous la responsabilité de la CCVE.

Plutôt que d'être détruits, ces encombrants pourront, s'ils sont en bon état, être remis en circulation par la Recyclerie, ou triés dans les différentes filières de valorisation de la matière.



A PRÉSENTER NON-DÉMONTÉS
(50kg max. par objet)

► **Mobilier en bois, métal ou plastiques, la literie, vélos et accessoires de sports**



► **Vêtements, chaussures, maroquinerie non souillés et non mouillés, la vaisselle, les objets de décoration, jeux et électronique (CD, DVD, Vinyle), livres**



Sur rendez-vous au 01 73 21 77 69 (prix d'un appel local), dans la limite de 2 m³ par passage pour les maisons individuelles, 20 m³ pour les collectifs.



Les déchets des entreprises, commerçants et artisans **ne peuvent pas être collectés**. Ceux-ci devront se rendre en **déchèterie**, accessibles aux professionnels.

L'équipe du **service Déchets Ménagers et Assimilés** reste à votre écoute et à votre disposition :
environnement@ccvalessonne.com
01 64 93 21 20

Communauté de Communes du Val d'Essonne

Parvis des Communautés BP 29
91610 BALLANCOURT-SUR-ESSONNE

Horaires d'ouverture

Du lundi au mercredi :
de 9h à 12h et de 14h à 18h

Le jeudi de 9h à 12h

Le vendredi : de 9h à 12h
et de 14h à 17h30

Plus d'informations sur les collectes dans le **nouveau règlement de collecte**, à retrouver sur **www.valessonne.fr**

DÉCHETS MÉNAGERS & ASSIMILÉS
AU 1^{ER} JANVIER 2022

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DU
**VAL
D'ESSONNE**

NOUVELLES MODALITÉS DE COLLECTE



Changements à prendre en compte

Communauté de Communes du Val d'Essonne
Parvis des Communautés BP 29 - 91610 Ballancourt-sur-Essonne

☎ **01 64 93 21 20** ✉ **environnement@ccvalessonne.com**
www.valessonne.fr



Quelques changements à venir

A compter du 1er septembre 2021, la **collecte des déchets ménagers et assimilés** sur le territoire du Val d'Essonne sera assurée en porte-à-porte par le prestataire SEPUR, sous la responsabilité de la CCVE.

Certaines modalités et fréquences de collecte vont changer. En complément du **calendrier de collecte** que vous avez reçu (téléchargeable également sur www.valessonne.fr), en voici les grandes lignes.

■ Ordures ménagères (OM)

DANS LE BAC VERT



En porte-à-porte
une fois par semaine

► Sac poubelle classique

Déchets issus de la vie quotidienne des foyers, entreprises, administrations, et ne pouvant pas être triés dans les autres bacs.



Une question, un besoin d'accompagnement ?

Notre ambassadrice du tri se tient à votre disposition :
01 64 93 21 20 / environnement@ccvalessonne.com



Collectes sous réserve du bon respect de ces consignes et de l'utilisation de contenants agréés « CCVE ».

En cas de bacs trop pleins, des sacs à logos sont disponibles en mairie au tarif en vigueur.

■ Emballages et papiers

DANS LES BACS JAUNES OU ORANGES



► Les papiers et journaux



► Les emballages en métal



► Les emballages en carton



► Les emballages en plastique
et polystyrène

En porte-à-porte
une fois par semaine



L'AUTOCOLLANT ERREUR DE TRI, C'EST QUOI ?

Afin d'améliorer la qualité du tri, le Service Déchets et le collecteur réalisent des contrôles. En cas d'erreur de tri, une étiquette « **refus de collecte** » sera collée sur votre bac, vous indiquant pourquoi il n'a pas pu être collecté. Une fois retrié, vous pourrez le présenter à la prochaine collecte.

■ Déchets végétaux

DANS LES BACS MARRON



► Tontes, Fleurs, Feuilles, Branchage, Fagots ficelés

■ 5 fagots maximum ■ Présentés à côté du conteneur
■ Attachés, ne dépassant pas 1,20 m de longueur

(branches de 5 cm de diamètre et d'un poids n'excédant pas plus de 25 kg par fagot)

LE SAVIEZ-VOUS ?



Les souches, troncs, terre, cailloux sont à déposer en déchèterie



En porte-à-porte une semaine sur deux
entre mi-mars et mi-novembre pour :

Ballancourt-sur-Essonne, Baulne, Cerny, Chevannes,
D'Huison-Longueville, Echarcon, Fontenay-le-Vicomte,
La Ferté-Alais, Mennecy, Nainville-les-Roches, Ormoy,
Saint-Vrain, Vayres-sur-Essonne, Vert-le-Grand, Vert-le-Petit.



Une collecte en porte-à-porte
spécifique pour les sapins de Noël
se déroulera en janvier pour ces
mêmes communes.



A la reprise de la collecte des déchets végétaux en mars 2022, **les sacs papiers seront définitivement remplacés par des bacs spécifiques.** Une tolérance sera appliquée pour permettre d'utiliser vos derniers sacs à logo CCVE déjà achetés jusqu'au 31 mai 2022.

■ Verre

DANS LES PAV*



► Bouteilles, Bocaux,
Pots, Flacons en verre :
**vides, sans bouchons
ni couvercle**



Pour la commune de Mennecy, collecte en porte-à-porte 1 semaine sur 2. De nouveaux bacs seront distribués en début d'année 2022. D'ici là, les déchets en verre peuvent être déposés dans les habituels bacs de 35L ou dans les PAV.

LE SAVIEZ-VOUS ?



La vaisselle, la porcelaine, le cristal, lorsque cassés,
sont à déposer dans le Bac OM

► Quand ils sont en bon état,
ils sont à déposer aux encombrants ou en recyclerie

Les pare-brises, écrans de télévision, vitres, ampoules,
miroirs, vitrocéramique, terre cuite
sont à déposer lors de la collecte des encombrants



* PAV = Points d'Apport Volontaire, dont la liste complète est à retrouver sur : www.valessonne.fr/pages/point-dapport-volontaire